

CODE DE VIE  
ÉCOLE SAINTE-GENEVIÈVE OUEST  
2023-2024

*L'école québécoise se doit d'instruire, qualifier et socialiser l'élève dans un milieu de vie basé sur le respect, la non-violence et le maintien d'un environnement favorable à l'apprentissage et à la réussite de chacun. Chaque élève a le droit de recevoir une éducation de qualité et doit pouvoir bénéficier des conditions nécessaires à son développement.*

*Afin de vivre en harmonie au sein de l'école, votre enfant a la responsabilité de respecter le code de vie de l'école. Le personnel de l'école, quant à lui, s'engage à intervenir en tout temps, avec vigilance et bienveillance, pour s'assurer que l'école soit un milieu sain, sécuritaire et propice aux apprentissages.*

Le code de vie, basé sur des valeurs communes, permet d'offrir aux élèves un référentiel éducatif afin de créer un climat sain, sécuritaire, d'éducation et d'appartenance. Il permet de développer et de consolider les compétences personnelles et sociales des élèves et de favoriser la cohérence chez tous les intervenants du milieu. Il permet de placer le jeune au centre de la démarche d'intervention.

Le code de vie, en accord avec les valeurs du projet éducatif, indique aux parents et aux élèves les comportements attendus par des énoncés clairs et positifs. L'école s'engage à enseigner les comportements attendus aux élèves en utilisant des interventions préventives et éducatives. Des rencontres d'échanges, de concertation, axées sur la résolution de problèmes entre les personnes qui gravitent auprès de l'élève sont favorisées.

Dans notre école, toute manifestation de violence ou d'intimidation est proscrite en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé. Le code de vie s'applique dans toutes les activités de l'école (classe, service de garde, sorties, cour de récréation) ainsi que dans le transport scolaire. Les élèves de l'école sont sous la responsabilité de tous les membres du personnel, en tout temps.

*En vertu de la Loi sur l'instruction publique du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit .*

**INTIMIDATION**

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser. »  
(L.I.P. Art 13, 1.1 O, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

**VIOLENCE**

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique. »  
(L.I.P. Art 13, 30 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

# CODE DE VIE

Le code de vie est applicable en tout temps à l'école, sur la cour de récréation, au service de garde et des dîneurs, dans l'autobus ou lors des sorties scolaires. Tous les intervenants de l'école peuvent t'aider à respecter le code de vie. Tu es aussi encouragé à aider tes camarades à le respecter.

## ENGAGEMENT

*Je m'engage et je participe activement à la vie scolaire et sociale*

Parce que...  
**Je veux réussir et développer mon plein potentiel.**

### Exemple de comportements attendus

- ◆ Je suis présent, à l'heure et à l'endroit prévus.
- ◆ Je fais le travail demandé à la maison et à l'école et le remets dans les délais prévus.
- ◆ J'apporte mon agenda et le matériel requis pour mes activités scolaires.
- ◆ Je demande de l'aide après avoir fait les efforts requis.
- ◆ Je me présente à l'école dans un état propice à mes apprentissages (sommeil, hygiène, alimentation et tenue vestimentaire).
- ◆ J'apporte uniquement le matériel requis et permis par le personnel.
  
- ◆ J'écoute et je respecte les consignes.
- ◆ Je m'applique et je fais des efforts pour réussir.
- ◆ J'utilise des espadrilles et des vêtements d'éducation physique au gymnase.

## RESPECT

*Je m'engage à utiliser de façon responsable les biens et je préserve l'environnement*

Parce que...  
**Je veux vivre dans un milieu de vie agréable et accueillant.**

### Exemples de comportements attendus;

- ◆ Je conserve mon matériel et celui mis à ma disposition en bon état. En cas de bris, j'avertis un adulte de l'école.
- ◆ Je garde les lieux et le mobilier propres et en bon état.
- ◆ J'utilise les objets en fonction de leur utilité dans les lieux appropriés.
- ◆ Je range mes souliers, mes bottes et mes vêtements dans mon casier.
- ◆ Je participe à la récupération.
- ◆ Je jette mes déchets à la poubelle.

## VIVRE ENSEMBLE

*Je m'engage à adopter un comportement qui favorise le « vivre ensemble »*

Parce que...  
**Je veux vivre et apprendre dans un milieu de vie agréable, propice aux apprentissages et sécuritaire pour moi et les autres.**

### Exemples de comportements entendus :

- ◆ Je respecte les adultes et les élèves par mes attitudes et mon langage.
- ◆ Je m'exprime avec calme, courtoisie et je suis à l'écoute de l'autre.
- ◆ Je règle mes conflits par la communication et j'utilise la démarche de résolution de conflits (message clair, aide de l'adulte).
- ◆ J'attends mon tour (droit de parole, file d'attente, etc.).
- ◆ Je dis « bonjour, s'il vous plaît et merci ».
- ◆ J'aide l'autre quand il en a besoin.
- ◆ Je m'habille convenablement (pas de bretelles spaghetti, de vêtements trop courts, de talons hauts ou de souliers de plage, ni de messages ou de dessins violents).
- ◆ Dans les corridors, je circule calmement et en marchant, en tout temps.
- ◆ Je n'apporte aucun aliment contenant des arachides et des noix
- ◆ Je préconise la langue française comme langue commune.

# MESURES DE SOUTIEN ET CONSÉQUENCES POSSIBLES

Les mesures de soutien et les conséquences proposées n'apparaissent pas nécessairement dans l'ordre dans lequel elles seront appliquées. L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées (ex.: direction, DPJ, police, parents).

## Mesures de soutien

- Soutien au développement des habiletés sociales;
- Enseignement du comportement attendu;
- Pratique guidée;
- Récréations guidées;
- Rappel de la règle avant la tenue d'une activité;
- Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève;
- Rencontres individuelles avec le titulaire;
- Communication régulière entre l'école et la maison;
- Rencontre avec le TES ou la TTS;
- Rencontres individuelles avec la direction de l'école;
- Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice;
- Contrat particulier « école/maison »;
- Contrat personnalisé avec renforcement positif;
- Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements;
- Coaching; (accompagnement personnalisé)
- Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école);
- Référence aux professionnels concernés (avec l'accord des parents);
- Mise en place d'un plan d'intervention;
- Mise en place d'un protocole d'intervention;
- Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe;
- Service EDA (conseil, Phare);
- Références à des services externes (CLSC, SPVM, etc.);
- Etc.

## Conséquences (éducatives et graduées)

- Avertissement (verbal ou écrit);
- Répétition du comportement attendu (ex. : refaire le chemin en marchant);
- Geste réparateur;
- Suivre le surveillant pendant la récréation;
- Obligation de porter des vêtements fournis par l'école;
- Remboursement ou remplacement du matériel;
- Travaux communautaires;
- Réflexion écrite;
- Illustration écrite de la situation (dessin) et explication;
- Retrait de privilège;
- Reprise du temps perdu;
- Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites;
- Perte d'autonomie, déplacement limité;
- Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal;
- Travail personnel de recherche;
- Présentation du travail de recherche;
- Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement;
- Rencontre élève-intervenant de l'école;
- Suspension interne ou externe; (discrétion de la direction);
- Implication du SPVM;
- Révocation d'inscription;
- Expulsion de la commission scolaire\*;
- Etc.

\*Mesures exceptionnelles

# Code de vie 2023-2024

## ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE ET DU PARENT

### **POUR LES ÉLÈVES :**

« J'ai lu les éléments du code de vie de l'école, je le comprends et j'ai discuté du contenu avec mes parents. Je m'engage à respecter les éléments du code de vie pour faire en sorte que l'école soit un lieu d'apprentissage respectueux et sécuritaire pour tout le monde. »

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

Groupe de l'élève : \_\_\_\_\_

### **POUR LES PARENTS :**

« J'ai lu et discuté du code de vie avec mon enfant. Comme parent/tuteur, je m'engage à appuyer l'école et mon enfant dans leurs efforts pour que l'école soit un environnement respectueux, sain et sécuritaire pour tous. »

Signature d'un parent/tuteur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

